

LES 12 DEFIS DU SDT

1. Garantir un développement et une prospérité pour tous les territoires
2. Lutter contre les inégalités
3. S'adapter aux effets du changement climatique et en diminuer les causes
4. Répondre aux besoins en logements et en services de proximité
5. Positionner la Wallonie sur la carte de l'Europe
6. Améliorer la santé et le bien-être de tous
7. Décarboner la mobilité et déployer une mobilité équilibrée selon les spécificités territoriales
8. Assurer l'accès à une énergie bas carbone
9. Développer, restaurer et préserver la biodiversité
10. Privilégier l'économie circulaire
11. Vivre avec les incertitudes et les changements
12. Agir collectivement et de façons coordonnées